République Française
Département de l'Essonne

DÉCISION N° 25.267
prise en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23
du Code général des collectivités territoriales

Service NTIC
Affaire suivie par : E.Triquer

Contrat C2579 - Migration du logiciel IXBUS (parafeur électronique) vers POSTGRE SQL

Le Maire de Vigneux-sur-Seine ;

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 22.251 du 28 juin 2022 relative à la délégation au Maire de certaines compétences du Conseil municipal en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le règlement interne de la commande publique modifié par la délibération n°24.159 du 20 juin 2024 ;

Considérant que la commune a besoin de faire évoluer le logiciel IXBUS car la société SCRI ne maintiendra plus la version actuelle et propose la migration vers la solution POSTGRE SQL, seule version qui sera désormais maintenue ;

Considérant que la société SRCI, éditrice du logiciel IXBUS, est la seule détentrice des droits de propriété intellectuel sur le logiciel IXBUS et qu'elle est seule en mesure d'assurer cette évolution technique ;

Considérant que les prestations de maintenance prévues au cahier des charges doivent se poursuivre pour un bon fonctionnement du progiciel ;

Considérant que le devis établi par la société SRCI, relatif à la migration du logiciel IXBUS vers POSTGRE SQL constitue une offre économiquement avantageuse.

D É C I D E :

- Article 1 : D'ACCEPTER ET DE SIGNER le devis de la société SRCI sise 4 rue Joseph Fourier – à 28000 CHARTRES pour un montant de 5 600,00 € HT soit 6 720,00 € TTC.
- Article 2 : D'IMPUTER la dépense en résultant au budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 27/11/2025.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
091-219106572-20251127-25-267-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 27/11/2025
Publication : 27/11/2025
La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification

Le Maire
Thomas CHAZAL

Signé numériquement le 27/11/2025

MAIRIE DE VIGNEUX-SUR-SEINE (Essonne)